



MOBILITÉ DES GREFFIERS

Flash inFO :

Cher(e) collègue

La liste pour la mobilité des greffiers est sortie.

Vous avez besoin de votre mobilité, votre dossier est prioritaire, il doit être étudié.

La CAP n'existe plus en tant que tel, MAIS nous vous aidons dans vos démarches : constitution du dossier et plaidoirie devant la sous directrice.

Si vous voulez mettre toutes les chances de votre côté, n'hésitez pas à nous confier votre dossier afin d'être certain que l'administration l'étudie avec attention !

Le syndicat FO Justice peut vous aider à faire avancer votre dossier de mutation

► N'hésitez pas à contacter votre délégué régional OU en contactant :

- **Pour les Greffiers**

Christophe DOUCHET : 06.35.36.70.51 c.douchet@fojustice.fr

Jean-Jacques PIERON : 07.86.99.64.02 j.pieron@fojustice.fr

- **Pour les Directeurs des Services de Greffe**

Philippe DELISE, Directeur : philippe.delise@justice.fr

N'oubliez pas nous sommes là pour vous aider ; saisissez-nous !

FO Justice défendra toujours les personnels de justice sans qui rien n'est possible !!!

